

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

05/06/2013

Dossier complet le

N° d'enregistrement

F01113P0116

1. Intitulé du projet

Reconquête paysagère de la plaine sud de Longchamp au bois de Boulogne intégrant une aire d'accueil des gens du voyage

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Engström

Prénom

Régine

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Ville de Paris

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Régine Engström, Directrice des Espaces Verts et de l'Environnement

RCS / SIRET

21750001600019

Forme juridique

Commune

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
45	Le site de l'aire d'accueil des gens du voyages comporte 36 places destinées à accueillir des caravanes sur 13 emplacements au sein d'une aire aménagée pour leur accueil de 6.700 m ² .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet prévoit la reconquête paysagère d'une zone de 3,5 Ha dont 2 Ha sont aujourd'hui des espaces forestiers clairiérés, 1,1 Ha correspond à l'ancienne gare routière devenant ensuite parking et aujourd'hui fermé par une clôture interdisant tout accès.

Le site est exceptionnellement utilisé comme parking ainsi que ponctuellement de lieu de stockage de matériau pour les services techniques de la Mairie de Paris.

Cette reconquête consisterait à ouvrir des perspectives et paysages le long de la promenade historique de la rivière de Longchamp dans laquelle serait intégrée une aire des gens du voyage aménagée sur une surface de 6.700 m².

4.2 Objectifs du projet

Le projet prévoit la réalisation d'un espace arboré au sens du plan de gestion arboricole du bois de Boulogne qui prévoit une alternance entre espaces boisés (petits bosquets) et prairies arborées. Cet espace, outre l'aire elle-même à l'ouest du site et adossé au mail de platanes le long de la route des Tribunes accueillera une promenade qui fera la liaison entre les étangs de Boulogne et Longchamp rétablissant ainsi la promenade historique des étangs.

Ce projet s'étend au-delà du réaménagement de l'ancienne gare routière puisque 2 Ha d'espaces forestiers entre l'étang de Boulogne et la route des Tribunes feront l'objet de travaux forestiers qui consisteront à mieux marquer les chemins forestiers et à éclaircir les espaces forestiers qui se sont refermés avec le temps.

Grâce à ces aménagement paysager, un certain nombre de vues et transparences seront rétablis en particulier en direction de la Défense et de la Tour Eiffel.

L'aire sera constituée d'une entrée et d'un cheminement de desserte des emplacements. 9 bâtiments sanitaires d'une surface de 25 m² et un local d'accueil de 57 m² y seront installés. Ces locaux préfabriqués et réalisés en bois recevront en outre une toiture végétalisée pour être parfaitement intégrés dans cet environnement forestier.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

La surface de l'ancienne gare (1,1 Ha) recevra les travaux d'aménagement paysager et les travaux de viabilisation seront réalisés

tandis que les bâtiments préfabriqués, conçus et construits en atelier seront posés en fin de travaux.

Les travaux de plantation des arbres, arbustes et haies viendront terminer l'ensemble des travaux.

Parallèlement à ces travaux sur la surface de l'ancienne gare, les espaces forestiers et la promenade des étangs feront l'objet de travaux d'éclaircies et de mise en valeur des cheminements.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Principe d'admission sur l'aire d'accueil :

Les aires réalisées seront prioritairement réservées aux familles des "gens du voyage" proches de personnes hospitalisées sur le territoire de Paris.

Les services sociaux de l'AP-HP délivreront le certificat d'hospitalisation ouvrant l'accès à l'aire d'accueil, les services de la ville via le gestionnaire du site assureront l'accueil sur site des familles.

La présence sera limitée à la période d'hospitalisation du membre de la famille.

Gestion de l'aire :

Un gestionnaire du site, en contrat avec la ville de Paris, sera présent 6 jours sur 7 et d'astreinte le reste du temps.

- La Ville a associé l'AP-HP, les associations représentatives des gens du voyage, la DDCS et la DRIHL pour définir ensemble un protocole d'accompagnement social dont les modalités dépendent de la situation des usagers de l'aire à leur arrivée et des évolutions en fonction de la durée de leur séjour.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Il s'agit d'un permis d'aménager.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Il s'agit du même permis d'aménager.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Zone de reconquête des espaces forestiers et clairière le long de l'étang de Boulogne	35.000 m ²
Incluant la transformation de l'ancienne gare en prairie arborée	11.000 m ²
Incluant une aire d'accueil des gens du voyage	6.700 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Le projet est situé le long de la route des Tribunes.

Coordonnées géographiques¹

Long. 48 ° 51 ' 24 " _ Lat. 2 ° 13 ' 45 " _

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le site de l'ancienne gare routière est occupé par un parking dont la surface est complètement imperméabilisée. Après réalisation du projet, la surface imperméabilisée ne représentera plus que 33 % de la surface globale de l'aménagement.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan local d'urbanisme de la ville de Paris approuvé par le conseil de Paris des 12 et 13 juin 2006.
Le site est défini comme "espace boisé classé" à l'exception de la zone d'aménagement de l'aire d'accueil comprise dans le STCAL (secteur de taille à capacité limitée) de l'ancienne gare routière sur lequel est implanté l'aire de 6.700 m².

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le plan de prévention du bruit de la ville de Paris est en cours d'élaboration. Le plan de prévention du bruit dans l'environnement pour les infrastructures ferroviaires de l'état dans le département de Paris a été approuvé par arrêté préfectoral du 6 juillet 2012.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le plan de prévention des risques d'inondation du département de Paris approuvé par arrêté du 19 avril 2007 Le site de l'aire est située en zone d'expansion des crues telle que définie par le PPRI. L'installation de caravanes est autorisée par le PPRI et le site fera l'objet d'un dispositif complet d'information, d'alerte et d'évacuation en cas de crue exceptionnelle.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le bois de Boulogne sur lequel se trouve l'aménagement est un site classé par décret du 23 septembre 1957.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>	
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les volumes déblais / remblais seront équilibrés. Toutefois, un apport de terre végétale sera nécessaire sur la totalité de la surface de l'aménagement pour la réalisation des plantations d'arbres, d'arbustes et de haies.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Compte tenu de la nature même du projet, la biodiversité sur le site sera renforcée. On y trouvera la diversité liée aux prairies ainsi que celle des milieux aquatiques.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Événements particuliers lors des manifestations hippiques de l'hippodrome.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La route des Tribunes, voie publique ouverte à la circulation recevra un éclairage public sur 60 m supplémentaire pour que l'accès à l'aire depuis la voie publique soit éclairée la nuit.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le site accueillant des caravanes et étant alimenté en eau potable, des rejets d'eaux usées sont prévues. Ceux-ci seront raccordés au réseau d'assainissement de la ville de Paris.</p> <p>Une production de déchets ménagers est également à prévoir : ceux-ci seront collectés par les services de la propreté de la ville de Paris.</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le site permet la valorisation du bois en accueillant des promenades qui, aujourd'hui n'existent pas renforçant ainsi les circulations douces sur le secteur.</p> <p>Le site permettra un accueil provisoire des familles pour les ayant droits du site de l'aire d'accueil des gens du voyage.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La ville de Paris estime qu'une étude d'impact n'est pas nécessaire au regard de la définition même du projet et de l'amélioration significative du site dans son ensemble.

En effet, le site est aujourd'hui un parking de 1,1 Ha fermé au public et les espaces forestiers entre l'étang de Boulogne et la route des Tribunes, même s'ils sont accessibles se sont progressivement refermés, la zone étant peu fréquentée.

Le projet, réalisé dans l'esprit du plan de gestion arboricole du bois et de la charte durable du bois de Boulogne, prévoit une réelle reconquête paysagère de ce secteur par la création d'un espace forestier clairsemé restaurant la promenade historique des étangs. Les espaces forestiers adjacents à cette prairie arborée seront également rendus plus attractifs par la mise en valeur des chemins forestiers et l'éclaircissement des massifs.

La qualité du site du point de vue de l'environnement comme de la biodiversité s'en trouvera améliorée.

L'activité humaine induite, c'est-à-dire l'accueil de 36 caravanes maximum, sera limitée et s'inscrira dans la mise en oeuvre du schéma départemental d'accueil des gens du voyage en cours de révision et dans la réalisation des actions sociales qu'il prévoit, notamment en matière d'accès aux soins en partenariat avec l'AP-HP. Le rôle du gestionnaire de l'aire d'accueil, encadré par la loi, sera strictement défini par un cahier des charges et contrôles par la ville de Paris.

Le projet a été conçu dans l'esprit d'une construction durable respectueuse de l'environnement (infiltration des eaux pluviales par désimpermeabilisation des sols très importantes, construction en bois équipée de toitures végétalisées et végétalisation du site) et réversible (bâtiments préfabriqués fondés sur plots).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	x
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	x
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	x
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	x
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	x

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
<p>Schéma départemental des aires des gens du voyage signé en avril 2004</p> <p>Projet de révision du schéma départemental des aires des gens du voyage</p>

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

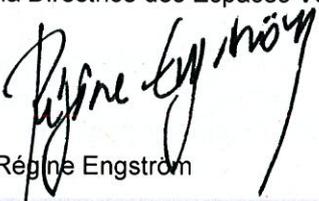
Paris

le,

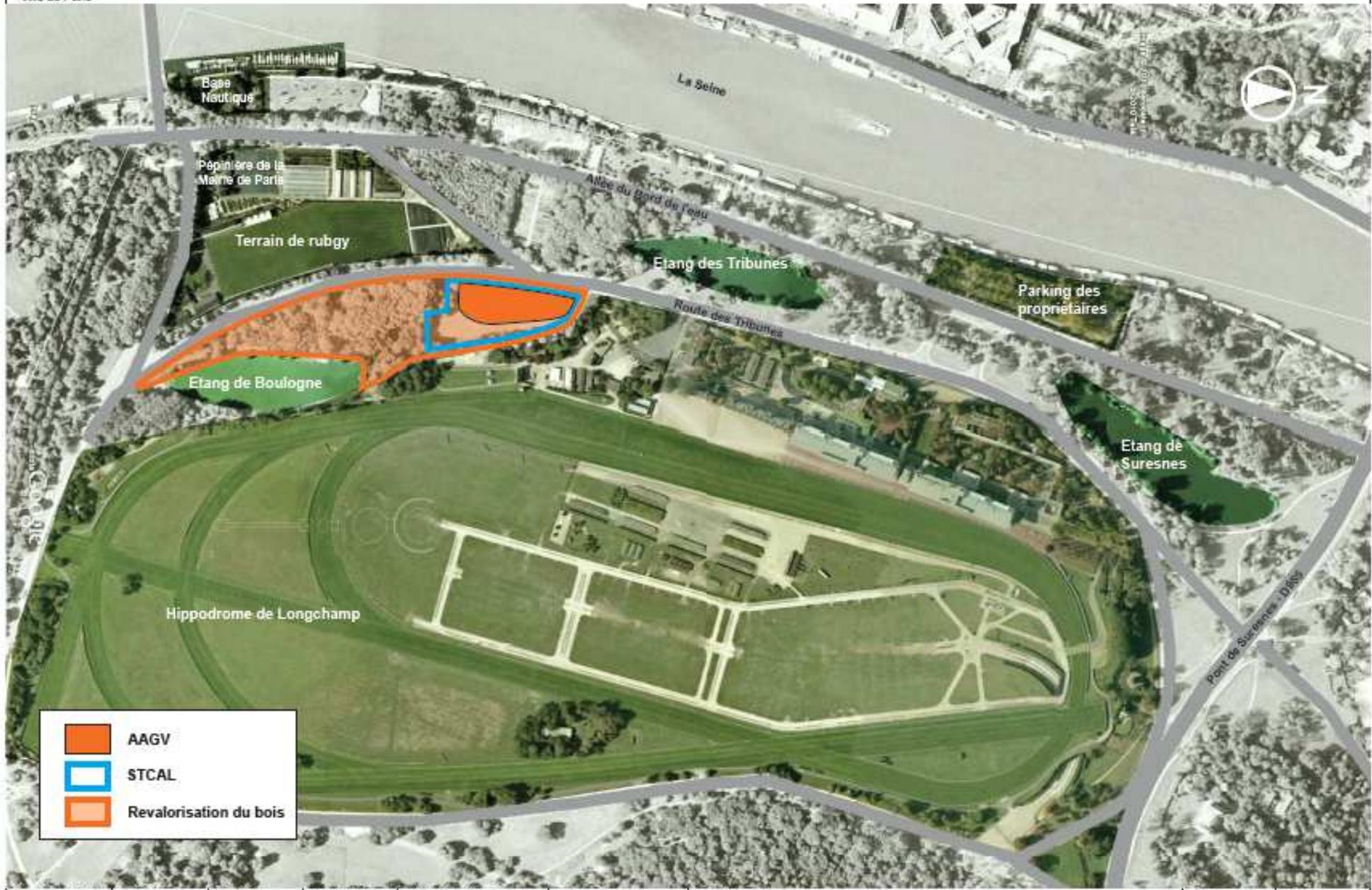
29 mai 2013

la Directrice des Espaces Verts et de l'Environnement

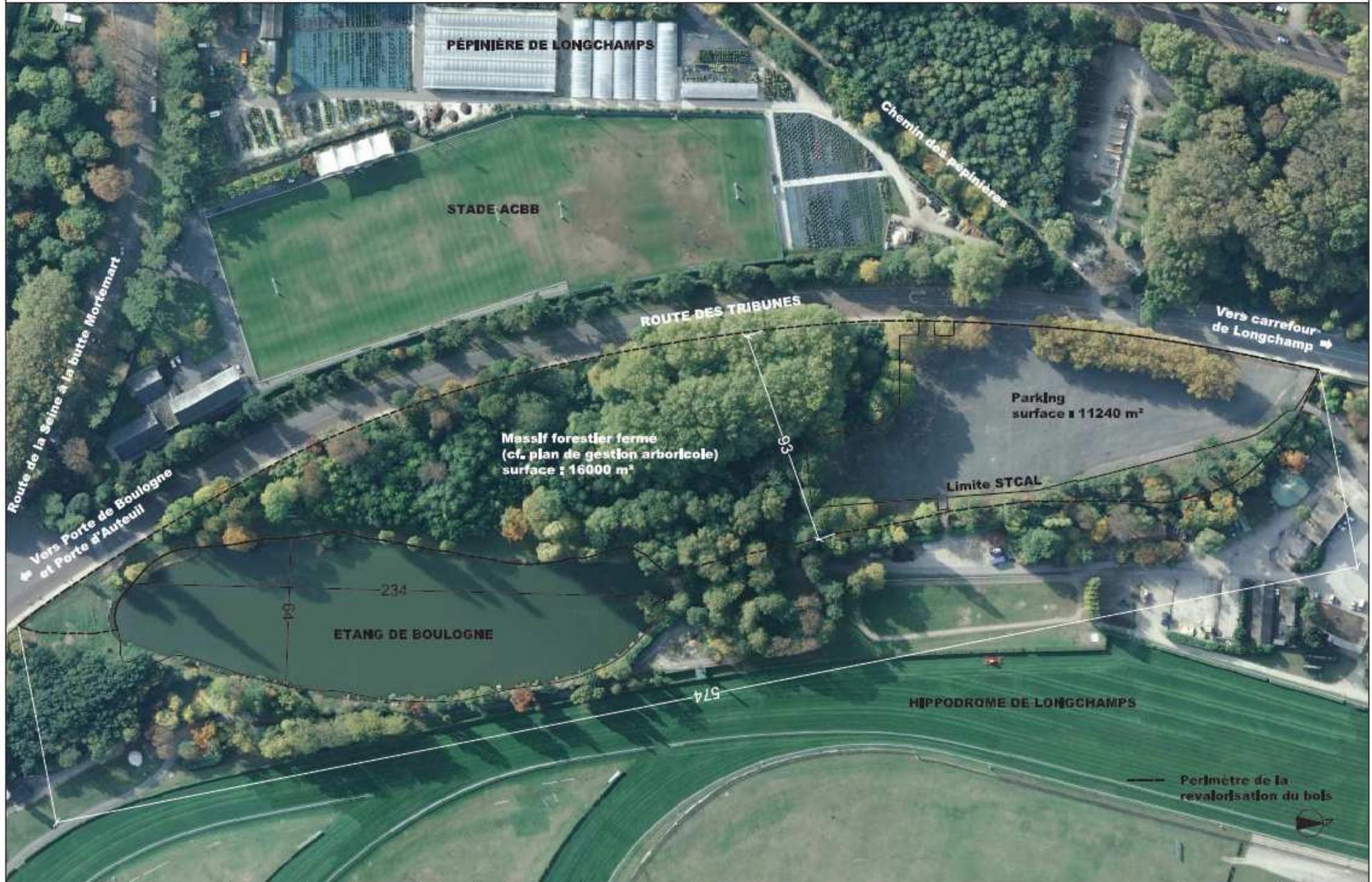
Signature


Régine Engström





Paysagiste d.o.l.g. : Emms Bleno	Architectes : Projectiles	De V.R.D. : CL Infra	Environnement : A.E.U	Développement durable : Albert et compagnie	Economiste : Carnabet	Nom du document : PA 1.2 Plan de situation du terrain	Echelle : -	Date : Novembre 2012
-------------------------------------	------------------------------	-------------------------	--------------------------	--	--------------------------	--	----------------	-------------------------



Maîtrise d'œuvre	Ville de Paris : Direction des Espaces Verts et de l'Environnement Direction du Patrimoine et de l'Architecture	Paysagiste : Emma Blano	Architectes : Projeotiles	Bat.V.E.D. : CL Infra	Environnement : A.E.U.	Développement Durable : Albert et compagnie	Économiste : Camebat	Nom du document : PA 3.1 Plan de l'état actuel du terrain	Echelle : 1/1500	Date : Février 2013
------------------	---	----------------------------	------------------------------	--------------------------	---------------------------	--	-------------------------	--	---------------------	------------------------

